

# Le PS cesse d'inquiéter Alain Mathot

PUBLIFIN La commission de vigilance suspend la procédure, pas de sanction en vue

Le PS a décidé de ne plus inquiéter Alain Mathot. La commission nationale de vigilance du parti a fait savoir à l'intéressé que son audition était reportée « à une date ultérieure et indéterminée ».

L'information, donnée par *La Meuse*, nous a été confirmée par le boulevard de l'Empereur, le siège du PS. La commission de vigilance, l'organe chargé du respect des règles internes du parti et de l'éthique, avait convoqué Alain Mathot dans les suites de l'affaire Publifin. Il était apparu que la rémunération de son mandat chez Newin, société du groupe Nethys, était versée à une société qu'il avait créée. Ceci lui permettait de bénéficier d'un régime fiscal plus favorable. Une pratique contraire aux règles internes du PS.

Juste après cette révélation, Alain Mathot avait dissous sa société, et reconnu une « *maladresse* ». Il prétendait toutefois que l'intention n'était pas d'obtenir un régime fiscal plus favorable, parce que cette société avait été créée pour la gestion d'un immeuble qu'il possède dans sa commune de Seraing

avec un membre de sa famille. Alain Mathot avait du reste démissionné de Newin ainsi que des autres sociétés dans lesquelles il était administrateur (EDF-Luminus, Publilec, Publi-part et Socofe).

Manifestement, cette réaction rapide a entraîné la clémence du parti socialiste. Au siège, on confirme la suspension de la procédure. « *Alain Mathot a mis fin à ses activités, une publication au Moniteur en attestera puisque c'est une société privée. Il a également immédiatement démissionné de tous ses mandats.* »

Mais pourquoi cette clémence, alors que d'autres, tel André Gilles, ont bénéficié d'un traitement autrement plus sévère ? On rappelle que la commission avait exclu André Gilles, l'ancien président du CA de Publifin, et que Stéphane Moreau, patron de Nethys, allait subir le même sort s'il n'avait pas pris les devants en démissionnant, pour éviter le camouflet.

Certaines sources font état d'une crainte de lourdes conséquences électorales au cas où Alain Mathot aurait été exclu.

Seraing, la commune dont il est le bourgmestre, est un bastion socialiste historique, mais subit la très forte pression du PTB. Lâcher la vedette du parti dans cette ville aurait été périlleux.

D'autres réfutent les arguments électoraux, et font valoir que c'est l'attitude d'Alain Mathot qui lui permet de passer entre les gouttes. « *Il a très vite régularisé sa situation, et il n'avait pas l'arrogance d'un André Gilles. D'autre part, il faut aussi voir les faits. Il n'y a pas eu de comportement illégal de sa part. Mais évidemment et de manière parfois irrationnelle, dès que l'on prononce le nom de Mathot, cela doit nécessairement être synonyme de pratiques douteuses.* »

Un épilogue favorable après, pourtant, de très lourdes critiques au sein même du PS. Laurette Onkelinx, cheffe de groupe à la Chambre, avait déclaré fin janvier : « *C'est scandaleux, je suis indignée. En commission des Finances, nous avons lutté contre les montages fiscaux, et nous avons un des nôtres qui les utilise. Ça ne va pas.* » ■

B.Dy